

**PROCES VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
 du SAMEDI 18 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 18 décembre, à 09h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 décembre deux mille vingt-et-un, s'est réuni à la salle Jean Doucet de l'hippodrome après accord préfectoral en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLÉ, Maire.

Etaient présents : Daniel GUILLÉ, *Maire* ;

Didier CHAUVIERE, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Thierry GADAIS, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, *Adjoint* ;

Pascal PHILIPPE, Katell RABY, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Didier PROUX, Cécile SACHOT, Bruno FOUCHARD, Patrice DRAIGNAUD, Solène LAUNAY, Guinard MARNE, Audrey TENEZ, Yves-Marie DELANOE, Anaïk FOURDILIS, Benoît LONGEON, *Conseillers municipaux*.

Estelle DIDIER, *Directrice générale des services*.

Etaient excusés : selon l'heure de la clôture de la séance Alexia ROUSSEAU partira comme officier d'état-civil (le cas échéant elle donne pouvoir à Emilie CHAPALAIN), Pierre LAUDEN (pouvoir à Cécile SACHOT), Karine DESVARD (pouvoir à Lydie RETAILLEAU), Stéphanie MELOT (pouvoir à Guinard MARNE), Aude JOUSSE, Philippe MIKO (pouvoir à Benoît LONGEON).

Les conseillers présents ou ayant donnés pouvoirs représentant la majorité des membres en exercice sont au nombre de **26**, Madame Cécile SACHOT a été nommée **secrétaire de séance** et a accepté ces fonctions.

Ouverture de la séance à 09h10

## **ORDRE DU JOUR**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du dernier procès-verbal du 23 octobre 2021

### **AFFAIRES GENERALES**

- Conventionnement associatif ACLC
- Conventionnement associatif ASC
- Redevance d'occupation du domaine public : ouvrages des réseaux publics de distribution GAZ
- Subvention DSIL pour l'aménagement le long de la RD 49 et le parking de la gare

### **FINANCES**

- Décision modificative budgétaire au BP Ville 2021
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2022 pour les budgets « VILLE » & « LOP »
- Investissement - restes à réaliser 2021 sur l'exercice 2022
  
- Point sur les commissions communales
- Point sur les décisions du Maire
- Point sur les dossiers communautaires
- Questions diverses

### **Approbation du procès verbal du 23 octobre 2021**

Le procès verbal de la séance publique du conseil municipal en date du 23 octobre 2021 :

*Le conseil Municipal*, après en avoir délibéré

- **POUR : 23 – CONTRE : 03**
- **APPROUVE le procès verbal de séance du 23 octobre 2021.**

**AFFAIRES GENERALES****OBJET : Conventionnement associatif ACLC\****Rapporteur : Didier CHAUVIERE, Adjoint au Maire***PROJET DE DÉLIBÉRATION**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**EXPOSÉ**

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat conclu entre la commune de Cordemais et l'A.C.L.C. en vue de promouvoir les activités culturelles et de loisirs, de proposer aux habitants de la commune et plus généralement à ses adhérents la pratique d'activités culturelles et artistiques.

Par la présente convention, l'Association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'intérêt économique général qui s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la Commune de Cordemais.

**Annexe :**

- Projet de Convention ACLC\*

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

**POUR : 23 – ABSTENTION : 03**

- **APPROUVER** les termes de la convention annuelle 2022 de partenariat à conclure entre la commune et l'Association Culturelle et de Loisirs de Cordemais ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AFFAIRES GENERALES****OBJET : Conventionnement associatif ASC\****Rapporteur : Didier CHAUVIERE, Adjoint au Maire***PROJET DE DÉLIBÉRATION**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**EXPOSÉ**

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat conclu entre la commune de Cordemais et l'A.S.C. pour la réalisation et la promotion d'activités sportives de compétition et de loisirs sur Cordemais.

**Annexe :**

- Projet de Convention ASC\*

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

**POUR : 23 – ABSTENTION : 03**

- **APPROUVER** les termes de la convention annuelle 2022 de partenariat à conclure entre la commune et l'Association Sportive de Cordemais ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AFFAIRES GENERALES****OBJET : Redevance d'occupation du domaine public : ouvrages des réseaux publics de distribution GAZ***Rapporteur : Thierry GADAIS, Adjoint au Maire*

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

### EXPOSÉ

Monsieur l'adjoint au Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007. Il expose au Conseil, concernant les réseaux de distributions :

**Article 1 :** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 100 % par rapport au plafond de 0.035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

$$PR = \{((\text{taux de redevance dont le plafond est de } 0.035\text{€}) \times L) + 100\text{€}\}$$

Ou, L représente la longueur de canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètre, 100€ représente un terme fixe.

**Article 2 :** que ce montant soit revalorisé chaque année :

- Sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implanté sur le domaine public communal,
- Par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

**POUR : 26 – UNANIMITE**

- **ADOPTER** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distributions de gaz ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### AFFAIRES GENERALES

**OBJET :** Subvention DSIL pour l'aménagement le long de la RD 49 et le parking de la gare\*\*

*Rapporteur : Thierry GADAIS, Adjoint au Maire*

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

### EXPOSÉ

Dans le cadre de l'appel à projet 2022, concernant la dotation de subvention à l'investissement local (DSIL), projet d'aménagement de la voie douce le long de la RD n° 49 et l'aménagement du parking de la gare, Monsieur l'adjoint au Maire explique que les travaux d'Aménagement de la voie douce le long de la RD n°49 et l'Aménagement du parking de la gare sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Régional, via les axes suivants :

- ✓ le programme technique de l'opération et son montant de 844 104.00 HT,
- ✓ le plan de financement prévu pour cette opération, et notamment, la part d'autofinancement de la commune,

**Annexe :**

- Annexe - DSIL Plan de financement prévisionnel

- Annexe - DSIL Note synthétique RD49 – Gare

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

**POUR : 26 – UNANIMITE**

- **VALIDER** le programme technique de l'opération et son montant de 844 104.00 HT ;
- **APPROUVER** le programme technique de l'opération, et notamment, la part d'autofinancement de la commune ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Conseil Régional, soit une montant de
- 300 000.00 € HT ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## FINANCES

**OBJET : Décision modificative**

*Rapporteur : Pascale CORMERAIS, Adjointe au Maire*

### PROJET DE DÉLIBÉRATION

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article R 2221-83 et L1612-5 ;
- VU l'instruction M14 du 96-078 – 1<sup>er</sup> août 1996, modifiée par arrêté du 9 novembre 1998 ;
- VU l'ordonnance N° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration de la M14 et des règles budgétaires des communes ;
- VU le Budget Principal de l'exercice en cours adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2021 ;

## EXPOSÉ

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice pour permettre aux écritures budgétaires d'être en parfaite adéquation entre le réalisé et l'affectation d'écriture. Madame l'adjointe au Maire précise qu'il convient de réaliser la décision modificative n°04 suivante :

Nature	Sect°	D/R	Libellé	Proposition nouvelle
2031	I	D	FRAIS D ETUDES	-34 000.00 €
			<b>Total chapitre 20</b>	
2313	I	D	CONSTRUCTIONS	34 000.00 €
			<b>Total chapitre 041</b>	<b>34 000.00 €</b>

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

**POUR : 23 – ABSTENTION : 03**

- **APPROUVER** la modification de la décision modificative n° 4 du budget principal «VILLE» 2021 présentée ;
- **INSCRIRE** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente délibération et à signer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

## FINANCES

**OBJET : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2021 - BUDGET M14 « VILLE »**

*Pascale CORMERAIS, Adjointe au Maire*

### PROJET DE DÉLIBÉRATION

L'article L. 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de

mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ». Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

**En conséquence, afin de permettre la poursuite des activités de la commune, il convient d'ouvrir des crédits en section d'investissement pour l'année budgétaire 2022 conformément aux dispositions ci-dessus.**

chap.	intitulés	budget 2021	Crédits BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	393 000.00 €	98 250.00 €
20	Immobilisations incorporelles	697 450.00 €	174 362.50 €
204	Subventions d'équipements versées	50 000.00 €	12 500.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 881 893.00 €	470 473.25 €
23	Immobilisations en cours	2 895 500.00 €	723 875.00 €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

**POUR : 23 – ABSTENTION : 03**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, par chapitre, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget "Ville" 2021 ;
- **PRÉCISER** que les crédits seront repris lors du vote du budget primitif M14 "Ville" 2022 ;
- **INSCRIRE** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente délibération et à signer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

## FINANCES

**OBJET** : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2021 - BUDGET M14 « LOP »

*Pascale CORMERAIS, Adjointe au Maire*

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

L'article L. 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

**En conséquence, afin de permettre la poursuite des activités de la commune, il convient d'ouvrir des crédits en section d'investissement pour l'année budgétaire 2022 conformément aux dispositions ci-dessus.**

chap.	intitulés	budget 2021	Crédits BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000.00 €	1 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	74 040.08 €	18 510.02 €
23	Immobilisations en cours	70 000.00 €	17 500.00 €

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

**POUR : 23 – ABSTENTION : 03**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, par chapitre, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget "LOP" 2021 ;
- **PRECISER** que les crédits seront repris lors du vote du budget primitif M14 "LOP" 2022 ;
- **INSCRIRE** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente délibération et à signer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

## FINANCES

**OBJET : Investissement - restes à réaliser 2021 sur l'exercice 2022 - VILLE**

*Pascale CORMERAIS, Adjointe au Maire*

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

Madame l'adjointe au Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Elle précise que la clôture du budget d'investissement 2021 intervenant le 31 décembre 2021, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2022 lors du vote du budget.

Numéro d'engagement	TIERS	NATURE	DESIGNATION	PROPOSE
ST20-00108P	SYDELA	204182	ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE TUGDUAL	3 010.32 €
ST21-00525	PIGEON TP	2152	AMENAGEMENT VOIRIE PAVC TRANCHE FERME	5 397.01 €
ST21-00526	PIGEON TP	2152	AMENAGEMENT VOIRIE PAVC	939.84 €

			TRANCHE CONDITIONNELLE	Abuse de droit exécutoire
ST21-00527	SYDELA	204182	ECLAIRAGE PUBLIC 045 EP56 RUE DU PORT	24 000 € prêt : 19/12/2021 Affichage : 20/12/2021 7 201.88 €
ST21030501	VEOLIA EAU HYDRANTS	21568	ENTRETIEN DES POTEAUX D'INCENDIE	7 797.60 €
ST21031401	VEOLIA EAU HYDRANTS	21568	ENTRETIEN OU RENOUVELLEMENT DES POTEAUX INCENDIE	2 677.20 €
ST21037101	SYDELA	204182	ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX EP 045.21.002 Diverses	39 699.48 €
ST21039901	SYDELA	204182	ECLAIRAGE PUBLIC AL 25 RESEAU ELECTRIQUE esp culturel	4 161.19 €
ST21039902	SYDELA	204182	RT 60 TELECOMMUNICATION	668.81 €
ST21040001	SYDELA	204182	SCHEMA DIRECTEUR AMENG LUMIERE	3 080.00 €
ST21043901	SYDELA	204182	RÉNOVATION RÉSEAU EP ESPACE CULTUREL	7 649.60 €
ST21058301	SYDELA	204182	045.21.002 EP complément diverse rues	9 184.92 €
ST21059901	ENEDIS	204182	RACC ELEC RUE DU SEIL	340.56 €
ST21-00524	PIGEON TP	2313	AMENAGEMENT DE VOIRIE LE LOUARE	4 965.40 €
ST20-00305P	CALLIGEE	2031	ETUDE HYDROGEOLOGIQUE CIMETIERE	2 160.00 €
ST20-00306P	BIOTOPE	2031	ETUDE HYDROGEOLOGIQUE CIMETIERE	17 027.40 €
ST20-00378P	2LM	2031	MISSION MOE TRX HYDRAULIQUES ET EXT DU CIMETIERE	35 760.00 €
ST21035601	BIOTOPE	2031	MISSION COMPL COMPENSATION ZONE HUMIDE CIMETIERE	1 944.60 €
ST21060701	BIOTOPE	2031	TRANCHE OPTIONNELLE CIMETIERE	3 498.00 €
ST21-00258	OCEAM INGENIERIE	2031	MISSION DET/VISA	4 560.00 €
ST21-00259	OCEAM INGENIERIE	2031	MISSION AOR	720.00 €
ST21-00394	2LM	2031	MOE RD49 ET PARKING GARE TRANCHE FERME	12 672.00 €
ST21-00395	2LM	2031	MOE RD49 ET PARKING GARE TRANCHE CONDITIONNELLE	7 938.00 €
ST21-00477	LAD - SELA	2031	ETUDE CŒUR DE BOURG	98 952.00 €
ST21-00690	CCI	2031	ETUDE CŒUR DE BOURG	7 728.00 €
ST21-00689	CEREMA	2031	ETUDE CŒUR DE BOURG	7 800.00 €
ST21-00521	TECAM	2031	MOE MAILLAGE CYCLABLE QUARTIER NORD CENTRE BOURG	19 320.00 €
ST21-00522	AGEIS	2031	MOE CREATION VOIE MIXTE SUR RD 49	11 160.00 €
ST20-00161P	APAVE NORD- OUEST SAS	2031	MONTAGE PASSERELLE + GRILL TECHNIQUE	1 200.00 €
ST20-00452P	RAUM SARL	2031	MOE ESPACE CULTUREL	26 335.88 €

ST20-00453P	BATISERF	2031	MOE ESPACE CULTUREL	3 050.00 €
ST20-00454P	BET LOUIS CHOULET	2031	MOE ESPACE CULTUREL	11 107.03 €
ST20-00456P	ECR ENVIRONNEMENT	2031	MOE ESPACE CULTUREL	3 226.60 €
ST20-00464P	GODARD SAS	2313	TRAVAUX CHARPENTE BOIS ESPACE CULTUREL	3 719.99 €
ST20-00466P	GUESNEAU COUVERTURE	2313	TRAVAUX ESPACE CULTUREL	10 581.97 €
ST20-00467P	SEO ATLANTIQUE ETANCHEITE	2313	TRAVAUX ESPACE CULTUREL	8 623.74 €
ST20-00468P	DRA ATLANTIQUE	2313	TRAVAUX ESPACE CULTUREL	21 012.16 €
ST20-00469P	MENUISERIE BONNET	2313	TRAVAUX ESPACE CULTUREL	17 884.73 €
ST20-00470P	LOISEAU MENUISERIE	2313	TRAVAUX ESPACE CULTUREL	746.68 €
ST20-00471P	OUEST INDUSTRIES	2313	TRAVAUX ESPACE CULTUREL	4 776.04 €
ST20-00472P	ARTBAT SYSTEM	2313	TRAVAUX ESPACE CULTUREL	24 532.84 €
ST20-00473P	DUPRE SAS	2313	TRAVAUX ESPACE CULTUREL	25 337.78 €
ST20-00474P	CHAPES DALLAGES INDUSTRIELS	2313	TRAVAUX ESPACE CULTUREL	20 222.98 €
ST20-00475P	GUERIN SOLS	2313	TRAVAUX ESPACE CULTUREL	5 205.14 €
ST20-00476P	RENAISSANCE	2313	TRAVAUX ESPACE CULTUREL	24 160.14 €
ST20-00477P	ABACA SALOME PARQUET	2313	TRAVAUX ESPACE CULTUREL	16 970.39 €
ST20-00478P	3D MAUSSION	2313	TRAVAUX ESPACE CULTUREL	16 176.66 €
ST21-00252	ENEDIS	2313	RACC ELEC ESPACE CULTUREL	5 000.00 €
ST21030601	VEOLIA EAU CGE EAU ASSAINISSEMENT	2313	BRANCHEMENT AEP ESPACE CULTURE	1 938.00 €
ST21014601	INOVALYS	2031	DÉPISTAGE DU RADON ÉCOLE ET RESTAURATION	1 074.50 €
ST21040501	CDE	2135	TRAVAUX ÉLECTRIQUE SALLE JEAN DOUCET	2 340.23 €
ST21060001	ACL SPORT NATURE	2135	FOURN ET POSE MATÉRIEL SPORTIF	22 345.15 €
ST21061801	HTTP SAS	2158	AUTOMATE PILOTAGE CHAUFFAGE GYMNASSE TENNIS	14 326.50 €
ST21061901	HTTP SAS	2158	AUTOMATE CHAUFFAGE MAIRIE	4 716.18 €
ST21062001	HTTP SAS	2158	AUTOMATE CHAUFFAGE ESPACE CULTUREL	3 510.00 €
ST21062401	THERMIQUE DE L OUEST	2135	MOTEUR ÉCHANGEUR THERMIQUE HIPPODROME	3 540.65 €
ST21-00334	SOLARISQ SAS	2031	CONSULTATION DES ENTREPRISES	456.00 €
ST21-00335	SOLARISQ SAS	2031	SUIVI ET RECEPTION DES TRAVAUX	2 448.00 €
ST21044801	CTV	2158	CENTRALISATION INTRUSION ESPAC	12 082.74 €
ST21-00523	ATELIER	2031	MOE POUR LA	17 280.00 €



	D'ARCHITECTURE FRANK PLAYS		REHABILITATION DE LA GARE	
ST21020101	EQUIP JARDIN ATLANTIC	2158	TRONCONEUSES STR BATTERIE	1 699.13 €
ST21060201	ACCES REAGIS REAGIS	2128	FOURNITURE ET POSE DE 2 BARRIERES FORESTIERES	4 431.16 €
ST21062201	SEE SAS GUILLEBERT	2158	RAMPE ALU	427.44 €
ST2000409P	VENDEE SECURITE	2158	SYSTEME VIDEO PROTECTION	3 651.77 €
DG20-00068P	LES FILMS DE L ESTURAIRES	2051	TOURNAGE FILM SUR LA CONSTRUCTION ESPACE CULTUREL	3 655.00 €

678 707.06 €

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

**POUR : 23 – ABSTENTION : 03**

- **ADOPTER** l'état des restes à réaliser ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états et prendre toutes les dispositions à l'application de la présente délibération et à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **INSCRIRE** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente délibération et à signer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

## FINANCES

**OBJET : Investissement - restes à réaliser 2021 sur l'exercice 2022 - LOP**

*Pascale CORMERAIS, Adjointe au Maire*

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

Madame l'adjointe au Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi. Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice. Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Elle précise que la clôture du budget d'investissement 2021 intervenant le 31 décembre 2021, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2022 lors du vote du budget.

Numéro d'engagement	TIERS	NATURE	DESIGNATION	PROPOSE
ST21027801	DEBARRE MENUISERIE CHARPENTE	2135	FABRICATION ET POSE 6 VOLETS 1 9 RUE LOIRE GABARRE	5 040.00 €
ST21066401	AP BOIS RENOVATION	2135	VOLET ROULANT 1 RUE TUGDUAL	1 473.40 €

6 513.40 €

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

**POUR : 23 – ABSTENTION : 03**

- **ADOPTER** l'état des restes à réaliser ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états et prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **INSCRIRE** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente délibération et à signer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

## **POINT SUR LES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **VIE SCOLAIRE, ENFANCE JEUNESSE**

**Emilie CHAPALAIN**

Les lundi 13 et mardi 14 décembre, pour fêter la fin de l'année la municipalité en partenariat avec l'ACLC, a invité les 500 écoliers de la commune à un spectacle au théâtre de Cordemais. Cette année, la scène a accueilli la compagnie La Tête à Toto, avec son conte mathématique, musical et interactif Au bout du conte, qui a rencontré un franc succès. Les enfants se sont également vu offrir des sachets de douceurs chocolatées, bio et fabriquées localement. Chaque classe a aussi reçu un cadeau, choisi par les équipes pédagogiques et offert par la commune. Jeudi 16, le restaurant scolaire a proposé un menu de fêtes très gourmand, "fait maison" par les équipes communales à l'exception du dessert, réalisé par la boulangerie de Cordemais.

Enfin, jolie nouveauté cette année, la municipalité a fait installer un grand sapin sur le parvis de la mairie, qui a été décoré par les enfants de Cordemais accompagnés par les agents communaux. Les élus ont souhaité inscrire cette initiative dans une dynamique de développement durable, les décorations ont donc été réalisées en matériaux recyclés et en matières naturelles. Une partie des décorations créées par les enfants a également été utilisée pour égayer le repas des aînés du samedi 4 décembre. Une fois les festivités terminées, le sapin sera broyé par les Espaces Verts communaux pour faire du paillage.

Concernant les bons d'achat pour les fournitures scolaires, offerts par la municipalité à chaque enfant scolarisé dans le secondaire : au dernier trimestre 2021, 798 bons scolaires de 32 € ont été délivrés aux élèves cordemaisiens. Soit un total d'environ 25 000 euros, ayant pour objectif d'aider les familles à acheter fournitures scolaires, livres ou encore équipement sportif à la rentrée.

Dernier point : début décembre, l'association ACROLA, en partenariat avec les Espaces Verts communaux, a aménagé deux "jardins des oiseaux" près des écoles. Ont été plantés une trentaine d'arbustes variés, choisis car ils sont appréciés des oiseaux pour l'alimentation et le nichage, et qui seront complétés au printemps par des plantes mellifères. L'objectif est de créer des oasis de biodiversité, qui deviendront des lieux d'observation privilégiés dans le cadre des ateliers sur les oiseaux de nos campagnes, proposés aux scolaires par la municipalité, en partenariat avec l'ACROLA. Cette animation vise plus particulièrement les CE1/CE2, le premier atelier a eu lieu la semaine dernière et a rencontré beaucoup de succès auprès des enfants. Le suivant est prévu en janvier.

### **COHÉSION DU TERRITOIRE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**

**Thierry GADAIS**

#### **1- VOIRIE ENTRETIEN**

Budget : en préparation Réunion en Janvier pour fixer les ordres de priorité.

La Joncherais : la réunion sur place avec les riverains a eu lieu, l'entreprise est retenue les travaux vont démarrer en Janvier.

Le Berceau : des travaux de reprise d'assainissement doivent être réalisés par l'intercommunalité, sur la rue des sables . Nous irons en janvier sur place voir les riverains de façon à finaliser notre aménagement et faire nos travaux dans la foulée .

La Hurette : la Noé Durée, une visite sur site est prévu en Février pour faire un point avec les habitants .

Rue des venelles : une visite de la commission et une rencontre avec les riverains est à prévoir début d'année.

PAVC (Plan d'Aménagement de la Voirie Communale) : les travaux sont terminés sur le village du Louaré par l'entreprise PIGEON TP.

#### **2 -TRAVAUX NEUFS**



(Liaison douce "le bourg <> la Croix Morzel.

La réunion de présentation au public prévue le 24 Novembre a eu lieu, la société 214 Ma a présenté le projet aux riverains et nous avons répondu aux questions ou interrogations de ceux-ci.

Le projet 1001 gares déposé par CORDEMAIS a été retenu par la SNCF. Nous allons continuer le projet avec notre Maître d'œuvre.

Cimetière : Nous avons réuni la commission, le Mardi 30 Novembre pour ajouter quelques précisions sur notre projet avant l'envoi définitif vers les services de la DDTM.

### **3 -BATIMENTS**

L'espace Culturel : les associations ont visité les locaux qui leurs seront destinés, tout le monde est ravi de ce nouvel espace, quelques ajustements d'installation sont en cours (en téléphonie et Wi-Fi entre autres). Nous attendons le branchement EDF (sollicité en avril 2021) qui tarde à venir pour mettre tout en service. Le déménagement sera organisé par la Mairie en concertation avec l'ACLC dès que les locaux seront accessibles.

Hôtel de Ville : le choix des candidats à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'Hôtel de Ville sont en cours.

## **TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, URBANISME ET PATRIMOINE**

**André LANCIEN**

### **TRANQUILLITE PUBLIQUE**

Pas de remontée notable de la société de surveillance qui intervient les weekends en soirée et la nuit

A noter toutefois une alerte lancée par le système Voisins Vigilants pour des visites nocturnes de véhicules au village de l'Angle.

**La commission a travaillé sur différents sujets :**

- Sécurisation des passages piétons et propose de renforcer leur visibilité. Une expérimentation sera menée par la mise en place de figurines à trois endroits stratégiques, 2 dans le bourg et 1 à la Croix Morzel.

- Campagne relevés de vitesse : les mesures effectuées à l'Audiais n'indiquent pas de vitesse excessive suite aux travaux d'aménagement de la voirie - vitesse moyenne relevée : 44km/h.

Des mesures sont en cours à la Furetterie, zone à 50, où la vitesse moyenne était à 69km/h pendant la période où les travaux au Temple de Bretagne obligeaient les usagers à passer par ce village.

Prochaine action : rue de la Loire côté bourg.

Accord sur l'extension de la vidéoprotection sur 4 sites. —

### **DEVENIR DU PATRIMOINE COMMUNAL**

La commission propose la déconstruction en priorité du bâtiment de la poterie et celui abritant la peinture et la danse après la mise en service de l'espace culturel. Ces opérations rentreront dans l'opération « Cœur de Bourg » quant à l'utilisation du foncier dégagé.

Une réflexion est cependant à mener pour relocaliser l'association « Les Minots du Sillon » hébergé actuellement dans le bâtiment de la poterie.

Accord de la commission pour l'installation de l'ACROLA, association spécialisée dans l'observation des oiseaux de l'estuaire de la Loire dans l'un des bâtiments qui sera libéré par l'école de musique.

### **URBANISME**

Pour info, les aménageurs sont venus présenter leur projet sur le site de la Pierre Levée prévoyant la réalisation de 30 logements dont 6 à caractère social.

### **DIVERS**

Proposition de réhabiliter ou d'installer des toilettes publiques dans le bourg et près du skate park.

## **ESPACES VÉGÉTALISÉES, TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**Alexia ROUSSEAU,**

- (Information oubliée lors du dernier conseil) : dans le cadre de l'axe fort validé pour 2022 autour de l'observation des oiseaux : des sorties en petit groupe sont aussi prévues pour les Cordemaisiens avec l'ACROLA.

- Dans le cadre du maintien de la 3ème fleur, un travail de mise en valeur du patrimoine communal est en cours, en partenariat avec le conseil des sages et des membres de la commission patrimoine.

- Le 04/11/21, il y a eu une plantation mécanisée de bulbes à Kerbatz, dans le jardin du Prieuré et dans l'allée des Marronniers.

- Le 18/11 : une journée d'essai de faucardage a eu lieu sur le plan d'eau, afin de retirer des algues invasives. L'essai étant concluant, l'opération sera renouvelée sur 5 journées l'été prochain.



- 17 arbres distribués pour l'opération 1 naissance, 1 arbre – les familles ont réservé un arbre faitier, qu'elles sont venues chercher au CTM le 26/11. (sur 37 naissances)
  - Broyage des sapins de Noël début janvier : déposer les sapins au CTM dans l'espace dédié le 1<sup>er</sup> quinzaine de janvier, vérifier les dates sur l'Info municipale.
- Une Prochaine commission est programmée le 11 janvier.

## **SOLIDARITÉ, PROXIMITÉ SERVICES PUBLICS, COMMERCE, ARTISANATS ET CONSEIL DES JEUNES**

**Lydie RETAILLEAU**

### **CCAS**

Repas des Aînés : la journée c'est très bien déroulée, les retours des personnes présentes sont très positifs tant au niveau du repas confectionnés par l'équipe du restaurant scolaire qu'au niveau de l'animation et des décorations de la salle et des tables.

Je remercie à nouveau les personnes présentes tout au long de cette journée pour l'aide apportée.

Distribution des colis : les colis sont à votre disposition depuis lundi en Mairie. Pour ceux qui ne sont pas encore passés, il est possible de venir les chercher après le conseil.

Cette année, nous avons eu la participation de certains de nos commerces pour leur confection.

Le prochain conseil d'administration du CCAS aura lieu le lundi 10 janvier à 18h30

### **CONSEIL DES JEUNES**

Mercredi dernier, a eu lieu la mise en place de notre conseil des Jeunes, 13 jeunes de 9 -10 ans en CM1-CM2, 8 de l'Ecole Publique et 5 de l'école privé, avec une parité respectée.

La 1ère commission aura lieu en janvier, reste à définir la date en fonction des réponses au questionnaire distribué aux enfants lors de la réunion d'installation.

Pour précision : Lors du dernier conseil municipal, Philippe MIKO vous avez annoncé un refus de ma part pour « suivre une formation ». Je vous rappelle que ce n'est pas le cas, votre demande formulée a été : « Dans quelle mesure la ville peut elle prendre en charge mon éventuel déplacement aux rencontres Nationales de l'Anacej les 19 et 20 octobre prochain ». Des rencontres nationales ne sont pas une formation. Les rencontres seront reportées en 2022.

## **VIE ASSOCIATIVE, SPORT, CULTURE ET COMMUNICATION**

**Didier CHAUVIERE**

Au sein de la Commission, nous avons travaillé la convention annuelle d'objectifs et de moyens de l'ACLIC. Nous avons également abordé le Cirque de Noël qui aura lieu les mardi 28 et mercredi 29 décembre :

- Lieu du chapiteau : Parking Espace Canin
- Billets remis sur place
- Les séances ont une jauge de 600 personnes dans le cadre d'une anticipation des conditions sanitaires liées au COVID. Soit au total 2400 places pour les 4 séances.

Malgré les annonces du gouvernement, nous maintenons le Cirque.

- Passe Sanitaire + Masque obligatoire

Les élus sont invités à se mobiliser pour participer aux permanences pour le Cirque.

La Commission a d'autre part validé le maintien des projets existants et rajouté le projet espace culturel / associatif pour 2022.

## **FINANCES PUBLIQUES ET BUDGETS COMMUNAUX**

**Pascale CORMERAIS**

Un emprunt a été contracté auprès de la Banque Postale pour un montant de 3676768,08 euros pour une durée de 20 ans.

Nous nous sommes réunis pour 2 commissions finances (29/11 et 13/12) qui ont portées sur des sujets divers tels que : emprunt comme cité précédemment, organisation de l'élaboration du budget 2022, focus sur des sujets abordés lors de la présentation d'éléments de réflexions autour du pacte financier de la CCES, présentation des délibérations abordées en CM de ce jour, structure du PPI 2022.

## **RELATIONS SOCIALES, CONSEIL DES SAGES ET MONDE AGRICOLE**



**Franck CLOUET**

Depuis le dernier Conseil Municipal, nous n'avons pas eu de commission.

L'effet marquant a été la nomination du Conseil des Sages et la participation au dépouillement du vote du Conseil des Jeunes.

Notre commission aura plaisir à échanger et œuvrer en collaboration avec nos aînés.

Après les fêtes, nous prendrons contact avec les acteurs du monde agricole et les responsables du syndicat du marais, afin de nous réunir sur le terrain.

Lors du dernier conseil municipal, Benoit LONGEON vous avez parlé de 18 emplois créés depuis que vous êtes en poste ». Pour précision : les créations de vacances de poste ne sont pas systématiquement égales à une création d'emploi. Nous avons eu depuis notre élection :

**En emplois permanents réalisés** 02 postes permanents étant égal à des nouveaux emplois

- 01 poste en création (service population)
- 01 postes en création (service police municipale)

Mais également des postes qui correspondent à une évolution de carrière (donc suppression du poste antérieur), modifications de temps de travail sollicitées par les agents (2 en baisse – 1 en hausse), mutation (décision de suppression du service commun bâtiment)

**En emplois non permanents réalisés** seulement 07 postes non permanents étant égal à des nouveaux emplois, de plus comme l'a expliqué Monsieur le Maire nous ne voulons pas engager la prochaine mandature sur des services qui ne seraient pas en adéquation avec leur projet et surtout plusieurs agents ne souhaitent pas intégrer la Fonction Publique Territoriale.

Nous avons donc eu également des postes qui correspondent à des postes modifiés dans leur taux pour les accroissements d'activités, en renfort autre grade poste existant, suppression d'un service commun, nouveau service population, soutenir la partie informatique, pour des postes de chargée de mission, en saisonnier et en soutien pour la partie évènementiel sur la commune

**POINT SUR LES DECISIONS DU MAIRE**

DÉCISIONS DU MAIRIE				
N° & Date	Délé gat°	Service réfèrent	Objet	Contenu
2021-22: 26/10/2021	4	COMMANDE PUBLIQUE	AVENANT N°2,3,4 ET 5 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ESPACE CULTUREL LOT 1,8,10,11,12,14,17,20 ET 22	Modification des coûts HT déterminés comme suit : - Lot 1 : + 370.00 € (avenant 4) - Lot 1 : + 3250.00 € (avenant 5) - Lot 8 : - 2371.06 € (avenant 2) - Lot 8 : + 361.63 € (avenant 3) - Lot 10 : + 347.00 € (avenant 4) - Lot 11 : + 714.57 € (avenant 2) - Lot 12 : -795.09 € (avenant 3) - Lot 14 : + 689.29 € (avenant 2) - Lot 17 : + 15313.97 € (avenant 2) - Lot 20 : + 485.03 € (avenant 2) - Lot 22 : + 10697.25 € (avenant 2) Représentant une plus value de + 29 062.59 HT, soit + 1,80 % par rapport au montant global initial du marché.
2021-23: 27/10/2021	4	COMMANDE PUBLIQUE	AVENANT N°2,3,4 ET 5 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ESPACE CULTUREL LOT 1,8,10,11,12,14,17,20 ET 22 ANNULE ET	Modification des coûts HT déterminés comme suit : - Lot 1 : + 370.00 € (avenant 4) - Lot 1 : + 3250.00 € (avenant 5) - Lot 8 : - 2371.06 € (avenant 2) - Lot 8 : + 361.63 € (avenant 3) - Lot 10 : + 347.00 € (avenant 4) - Lot 11 : + 714.57 € (avenant 2) - Lot 12 : -795.09 € (avenant 3)



			REPLACE LA DECISION 2021-22	<p>- Lot 14 : + 689.29 € (avenant 2)</p> <p>- Lot 17 : + 15313.97 € (avenant 2)</p> <p>- Lot 20 : + 48503 € (avenant 2)</p> <p>- Lot 22 : + 10697.25 € (avenant 2)</p> <p>Représentant une plus value de + 29 062.59 HT, soit + 1,80 % par rapport au montant global initial du marché.</p>
2021-24 29/11/2021	3	FINANCES	Emprunt	Autorisation de signature de l'emprunt pour l'espace culturel par monsieur le Maire
2021-25 30/11/2021	5	DIRECTION GENERALE	Convention	Signature convention de partenariat avec l'agence SAMCIC Emploi à Orvault pour mise à disposition de personnel
2021-26 07/12/2021	4	COMMANDE PUBLIQUE	ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE NETTOYAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE-2021-11	D'attribuer le marché de nettoyage de la voirie communale de Cordemais comme suit : GRANDJOUAN SACO VEOLIA- 6 Rue Nathalie Sarraute 44205 NANTES CEDEX 2 Montant estimatif maximum annuel en euros H.T. tel qu'il en résulte du cadre du Détail Quantitatif Estimatif : 43 158.93 € .H.T.
2021-27 10/12/2021	4	COMMANDE PUBLIQUE	ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MODIFICATION DU RÉSEAU EAUX PLUVIALES ET DÉPLACEMENT DU POSTE DE REFOULEMENT DE LA JONCHERAI A CORDEMAIS-2021-08	D'attribuer le marché de modification du réseau eaux pluviales et déplacement du poste de refoulement de La Joncherai sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Cordemais comme suit : SADE- 4 Rue du Coutelier 44805 St-HERBLAIN Montant estimatif en euros H.T. tel qu'il en résulte du cadre du Détail Quantitatif Estimatif : 149 498 € .H.T. La répartition entre les deux collectivités est la suivante : - 90 173 € H.T. pour CORDEMAIS - 59 325€ H.T. pour la CCES

## POINT SUR LES DOSSIERS COMMUNAUTAIRES

Le Projet de Territoire et le pacte financier sont en cours.

## QUESTIONS DIVERSES

	22/10/2021 au 14/12/2021 inclus
Représentant en journée d'accueil public	33.5
Nombre personnes reçues en mairie & téléphoniquement	1171
<b>TOTAL des Actes</b>	<b>16</b>
<b>TOTAL des Actes</b>	<b>72</b>

Un remerciement est adressé aux équipes pour le travail quotidien accompli.

Fin de la séance à 10h05

Le Maire,  
**Daniel GUILLE**

Monsieur le Maire,  
**Daniel GUILLE**

Le Secrétaire de séance,  
**Cécile SACHOT**

